Réf. Farde e-Assemblées : 2720916

N° OJ : 152

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Asbl Pro Velo.- Subside : 71.159,27 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de subside de Pro Velo A.S.B.L. pour l'organisation de journées de sensibilisation au vélo et d'un challenge de mobilité dans les écoles en 2026 – Vollenbike NOH et Laeken ;

Considérant que Pro Velo A.S.B.L. développe depuis de nombreuses années des projets de promotion de la mobilité à vélo, notamment à destination des écoles et du grand public sur le territoire de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que le projet « Vollenbike NOH & Laeken – Bruxelles Ville 2026 » vise à renforcer la pratique du vélo auprès d'un public familial et local à travers une combinaison d'actions scolaires et d'animations de quartier ;

Considérant que le dispositif repose sur deux volets complémentaires, à savoir le « Vollenbike Challenge » organisé dans les écoles et le « Vollenbike Village » prenant la forme d'animations ouvertes au public sur des places de quartier à Neder-Over-Heembeek et Laeken ;

Considérant que ces activités contribuent à encourager les déplacements domicile-école à vélo, à développer les compétences cyclistes des enfants et à impliquer les parents dans un apprentissage progressif et sécurisé de la mobilité active ;

Considérant que les animations prévues en espace public (ateliers de réparation, parcours d'habilité, formations, activités ludiques et éducatives) favorisent l'appropriation du vélo comme mode de déplacement quotidien et accessible ;

Considérant que le projet contribue à dynamiser les espaces publics des quartiers concernés, notamment les places Bockstael et Peter Benoît, en les transformant temporairement en lieux conviviaux, pédagogiques et intergénérationnels ;

Considérant que le projet répond aux objectifs de la Ville de Bruxelles en matière de promotion du vélo, de dynamisation des quartiers et de soutien aux initiatives locales de mobilité durable ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 41006/33202 du budget ordinaire 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 :
Le principe d'octroyer un subside de 71.159,27 EUR à l'article 41006/33202 du budget ordinaire 2026 à Pro Velo A.S.B.L. pour l'organisation de journées de sensibilisation au vélo et d'un challenge de mobilité dans les écoles en 2026 – Vollenbike NOH et Laeken est approuvé.

Article 2 :
La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :
Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)